

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00883 Numéro SIREN : 808 502 090 Nom ou dénomination : SVI AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006332

SVI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 14.289.700,00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien 80000 AMIENS
RCS AMIENS 808.502.090

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 DECEMBRE 2022 DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 9 839 250,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 9 839 250,88 euros

A la réserve légale 491 962,54 euros

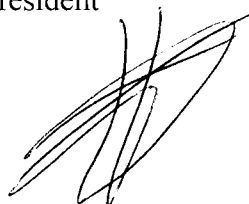
Solde 9 347 288,34 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 13.376.669.65 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 % SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
30/06/2021	▪ Distribution en date du 31/12/2021 : 1.428.970,00 € <i>Soit 4,20 € par titre</i> ▪ Distribution en date du 03/06/2022 : 300.000,00 € <i>Soit 2,10 € par titre</i>	▪ Distribution en date du 31/12/2021 : 1.428.970,00 € ▪ Distribution en date du 03/06/2022 : 300.000,00 €	/
30/06/2020	600.000,00 € <i>Soit 4,20 € par titre</i>	300.000,00 €	/
30/06/2019	300.000,00 € <i>Soit 2,10 € par titre</i>	300.000,00 €	/

Certifié conforme
Le Président



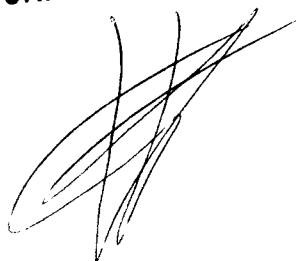
**SAS
SVI AUDIT**

605 RUE SAINT FUSCIEN
80092 AMIENS CEDEX 3

Exercice du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022
Comptes arrêtés au 30 juin 2022

COMPTES ANNUELS

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



SA SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN
BP 50067
80092 AMIENS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				18 500,00
Constructions				148 636,02
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	17 715 571,00		17 715 571,00	17 708 671,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 715 571,00		17 715 571,00	17 875 807,02
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	946 966,66		946 966,66	2 256 783,58
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 252 985,14		10 252 985,14	295 575,63
Charges constatées d'avance (3)	496,25		496,25	496,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 200 448,05		11 200 448,05	2 552 855,46
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	28 916 019,05		28 916 019,05	20 428 662,48
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 289 700,00	14 289 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	446 669,96	360 310,05
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 029 381,31	3 288 543,09
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 839 250,88	1 727 198,13
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 926,00	3 926,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	28 608 928,15	19 669 677,27
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	156,90	515 807,44
Emprunts et dettes financières diverses (3)	211 850,00	225 585,15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00	4 089,62
Dettes fiscales et sociales	93 804,00	13 420,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	80,00	82,50
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	307 090,90	758 985,21
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 916 019,05	20 428 662,48
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	307 090,90	758 985,21
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	156,90	30,00
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2022	%	30/06/2021	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises	123 000,00	100,00			123 000,00	
Production vendue						
CHIFFRE D'AFFAIRES	123 000,00	100,00			123 000,00	
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
Production de l'ex. + vtes marchandises	123 000,00	100,00			123 000,00	
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous-traitance	185 000,00	150,41			185 000,00	
Achats consommés	185 000,00	150,41			185 000,00	
MARGE BRUTE	-62 000,00	-50,41			-62 000,00	
Autres achats						
Services extérieurs	449,04	0,37	3 702,62		-3 253,58	-87,87
Autres services extérieurs	2 092,50	1,70	2 078,50		14,00	0,67
Autres achats et charges externes	2 541,54	2,07	5 781,12		-3 239,58	-56,04
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-64 541,54	-52,47	-5 781,12		-58 760,42	NS
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	202,84	0,16	209,70		-6,86	-3,27
Rémunérations						
Charges sociales						
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-64 744,38	-52,64	-5 990,82		-58 753,56	980,73
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Autres produits d'exploitation						
Dotations aux amortissements sur immobilisati			6 937,45		-6 937,45	-100,00
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation						
Autres charges et produits			-6 937,45		6 937,45	-100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-64 744,38	-52,64	-12 928,27		-51 816,11	400,80
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2022	%	30/06/2021	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	10 013 651,74	NS	1 776 204,36		8 237 447,38	463,77
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	10 013 651,74	NS	1 776 204,36		8 237 447,38	463,77
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	8 796,46	7,15	19 032,96		-10 236,50	-53,78
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	8 796,46	7,15	19 032,96		-10 236,50	-53,78
RESULTAT FINANCIER	10 004 855,28	NS	1 757 171,40		8 247 683,88	469,37
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	9 940 110,90	NS	1 744 243,13		8 195 867,77	469,88
Produits exceptionnels sur opérations de gestio	15 313,98	12,45	800,00		14 513,98	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capita						
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	15 313,98	12,45	800,00		14 513,98	NS
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	5 174,00	4,21			5 174,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capi						
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	5 174,00	4,21			5 174,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 139,98	8,24	800,00		9 339,98	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	111 000,00	90,24	17 845,00		93 155,00	522,02
TOTAL DES PRODUITS	10 151 965,72		1 777 004,36		8 374 961,36	471,30
TOTAL DES CHARGES	312 714,84		49 806,23		262 908,61	527,86
RESULTAT NET	9 839 250,88	NS	1 727 198,13		8 112 052,75	469,67

ANNEXE

Page 10

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SVI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 28 916 019 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 839 251 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

* Constructions : 10 à 50 ans

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement – Fonds commercial – Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
– Terrains – Constructions sur sol propre – Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements et aménagements des constructions – Installations techniques, matériel et outillage industriels – Installations générales, agencements aménagements divers – Matériel de transport – Matériel de bureau et informatique, mobilier – Emballages récupérables et divers – Immobilisations corporelles en cours – Avances et acomptes Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence – Autres participations – Autres titres immobilisés – Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières	17 708 671	6 900		17 715 571
	17 708 671	6 900		17 715 571
ACTIF IMMOBILISE	17 708 671	6 900		17 715 571

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 947 463 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	946 967	946 967	
Capital souscrit – appelé, non versé	496	496	
Charges constatées d'avance			
Total	947 463	947 463	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS	6 265
Total	6 265

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 289 700,00 euros décomposé en 142 897 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 926			3 926
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 926			3 926
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 307 091 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	157	157		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200		
Dettes fiscales et sociales	93 804	93 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	211 930	211 930		
Produits constatés d'avance				
Total	307 091	307 091		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	515 777			
(**) Dont envers les associés	211 850			

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	1 200
INTERETS COURUS BANCAIRES	157
CHARGES A PAYER	80
Total	1 437

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST D AVANCE	496		
Total	496		

AUDISOM

Co
x COMPT
ML LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXEMPLAIRE GREFFE

SAS SVI AUDIT
605, rue Saint Fuscien
80092 AMIENS cedex3

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 30 Juin 2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SVI AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 14 289 700 Euros
Siège social à AMIENS (80000) - 605, rue Saint Fuscien
- RCS AMIENS B 808 502 090 -

Présenté à l'Assemblée Générale
Statuant sur les comptes du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

A l'assemblée générale de la société SVI AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SVI AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SARL au capital social de 100 000 €

654 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

AUDISOM

COMPTES ANNUELS
M. C. R. A.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ANNEXE

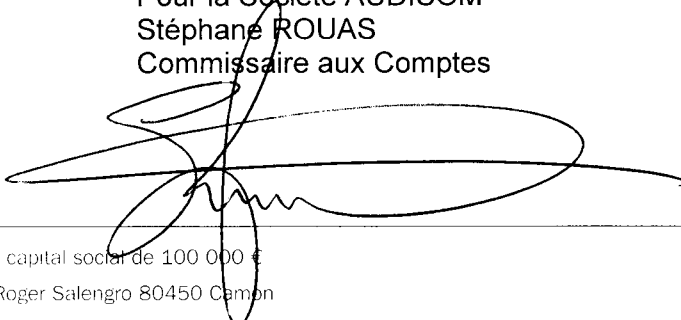
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAMON, le 6 Décembre 2022

Pour la Société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes



SARL au capital social de 100 000 €

654 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 APE NAF 6920Z TVA INTRA FR 354 532 03440